

# Signaux d'alarme

Les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) sont des médicaments efficaces dont l'emploi est justifié, pendant quelques semaines, dans des reflux gastro-œsophagiens sévères, en cas d'œsophagite ou d'ulcère gastrique ou duodénal. En 1990, lors de la commercialisation du premier IPP en France, l'Association Mieux Prescrire avait pointé l'absence de données sur ses effets indésirables à long terme.

Dès la fin des années 2000, de nombreuses prescriptions d'IPP injustifiées étaient signalées, ainsi que des effets indésirables en situation d'utilisations prolongées : fractures et hypomagnésémies symptomatiques. En France, les IPP sont devenus disponibles sans ordonnance. Au fil des années 2010, la liste des effets indésirables des IPP s'est allongée, incitant de plus en plus à ne pas banaliser l'utilisation de ces médicaments. En 2017, une étude a montré une mortalité plus grande chez les patients prenant un IPP que chez des patients prenant un antihistaminique H2, surtout en cas de prise pendant plus d'un mois. En 2019, il a été rapporté un risque d'interaction mortelle en cas d'association de l'*oméprazole* avec le *citalopram*, un antidépresseur.

Des millions de patients reçoivent des IPP en France chaque année. Fin 2020, la Haute autorité de santé (HAS) française a tiré le signal d'alarme, appelant à la "déprescription" des IPP (lire p. 136-137 "Inhibiteurs de la pompe à protons"). Longtemps occultés, leurs effets indésirables sont maintenant largement connus. Il est temps d'agir. De protéger, d'aider les patients en pesant soigneusement le pour et le contre avant d'instaurer, de renouveler ou de conseiller un IPP.

**Compétence 4**